



## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'intersyndicale CFTC, CFE-CGC, FSU Mayotte, SUD-Solidaires, UD FO, UI CFDT, UNSA, a été reçue par le Ministre délégué chargé des Outre-mer le 2 novembre, pendant près d'une heure à la préfecture de Mayotte. Il a été uniquement question de l'augmentation du taux d'indexation des salaires.

Les difficultés de vie propres à Mayotte incomparables aux autres départements d'outre-mer nous ramènent vers cette revendication. Si nous voulons un service public digne de ce nom à Mayotte, il faut de toute urgence favoriser l'attractivité du territoire et y fidéliser les titulaires.

Le Ministre a confirmé sans hésitation son engagement tenu la veille sur les ondes de Kwézi TV, concernant l'augmentation du taux d'indexation des salaires. Pour l'intersyndicale, il s'agit ici d'un élément nouveau et positif qu'elle souhaite sérieusement exploiter.

Il a réitéré ses propos sur les « *différences de rémunération entre Mayotte et les territoires ultra-marins qu'il faut revoir* » et sur le fait que « *le territoire mérite d'être soutenu pour combler les différences* ». Compte tenu des conditions de vie difficiles à Mayotte, l'intersyndicale demande une augmentation supérieure aux autres territoires ultramarin ; il n'est plus question d'un alignement.

Toutefois, le Ministre nous a indiqué qu'il « *n'y aura pas d'élément d'arbitrage fin novembre sur cette question qui est interministérielle* ». Il a souligné qu'il s'est engagé à « *réouvrir le chantier* » et a insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une « *fin de non-recevoir* ». Il a précisé qu'il veut regarder les choses dans leur ensemble, dans le cadre de la loi Mayotte qui doit être validée en 2024 et des suites du CIOM dont les contours ont été dévoilés en juillet 2023.

Pour la première fois depuis 2016, un ministre des Outre-mer envisage de revoir le taux d'indexation. Ceci est en soi un progrès, même si nous serons attentifs à ce que les actes suivent.

D'ici janvier 2024, l'intersyndicale remobilisera les agents publics si le dossier n'évolue pas.

Mamoudzou, le 3 novembre 2023